

URBANISME : TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Cette formation traite des règles d'urbanisme et les autorisations relatives aux travaux de construction neuve ou de réhabilitation, illustrées par l'étude de cas pratiques.

Objectifs opérationnels

- Identifier les différents cas de figure pour lesquels un permis de construire ou une déclaration préalable sont nécessaires dans le cadre de travaux de réhabilitation
- Conduire les différentes démarches auprès des administrations compétentes

Public Concerné

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Promoteurs immobiliers
- Chefs de projets du secteur de la construction chargés du montage et du suivi d'opérations

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Détermination de l'usage du bâtiment existant

- Distinction entre destination et affectation d'une construction

Règles d'urbanisme relatives aux travaux de construction neuve

- Travaux soumis à permis de construire
- Travaux soumis à déclaration préalable
- Travaux dispensés de toute formalité

Travaux sur construction existante : autorisations

- Travaux soumis à permis de construire
- Travaux soumis à déclaration préalable

Principales servitudes à respecter

- Servitudes administratives : servitudes d'urbanisme et servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
- Servitudes civiles et permis de construire

Constitution des dossiers d'autorisation d'urbanisme

- Formulaires
- Dossiers
- Délais d'instruction
- Relations avec les services instructeurs

Études de cas pratiques

- Décisions de justice, contentieux, recours

Cette formation est également réalisable en présentiel.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et d'illustrations de pratiques issues de décisions de justice. L'intervenant analysera lors des études de cas, les décisions de justice, les contentieux et les recours.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation en classe virtuelle est réalisée en synchrone sur une plate-forme web et permet notamment la visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant, les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcame, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)

Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et conducteur de travaux ou ingénieur travaux.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com